Mot de la fin !

Ordonnances collectives

- 3 ordonnances collectives en travail
  - Conjonctivite
  - Streptocoque
  - Infection urinaire (INESSS adapté pharmaciens)

- Priorité streptocoque
  - D'ici la St-Jean-Baptiste !

Principes de base

- OC seront signées par Direction des services professionnels et de la fluidité du CISSSMC
- CRSP : mandat **régional** mais sous la gouvernance du CISSSMC
  - Donc applicable par les pharmacies de la Montérégie pour un **usager résidant en Montérégie.**
- Lors de l'application de l'OC, une copie de l'ordonnance rédigée devra être **télécopiée au CRSP (au prescripteur).**
- Surveillez nos communications pour la date de la mise en service
- Des capsules vidéos seront faites pour vous accompagner dans le processus.

Questions ???